

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

| ACHAT                           | ABONNEMENT ANNUEL            | ANNONCES  |
|---------------------------------|------------------------------|---|
| ● 1 à 12 pages..... 200 F       | ● TOGO..... 20 000 F         | ● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F                           |
| ● 16 à 28 pages..... 600 F      | ● AFRIQUE..... 28 000 F      | ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2 <sup>e</sup> insertions)..... 10 000 F |
| ● 32 à 44 pages..... 1 000 F    | ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F | ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F  |
| ● 48 à 60 pages..... 1 500 F    |                              | ● Certification du JO..... 500 F  |
| ● Plus de 60 pages..... 2 000 F |                              |   |

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Kpalimé, Amlamé, Badou, Kara et Dapaong.*

Suivant réquisition n° 25479 déposée le 28 - 02 - 2005, Mlle SAN'TANNA Halrata, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 35a 54ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kavé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Ahiayé, au Sud par la collectivité Agbassa et la propriété Diague Dovo et à l'Est par la propriété Bofra Atiégbé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25732 déposée le 17 - 06 - 2005, Mr BAGBIEGUE Taïrou, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoègnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot 1114, au Sud par une rue en projet de 28m, à l'Est par le lot 1116, et à l'Ouest par le lot 1112.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25775 bis déposée le 04- 07-2005, Mlle BALI Essohana, profession d'Employée à la caisse des retraites, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6ha 02 ca, situé à Lomé Agoègnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de camp FIR Sud et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot 46, à l'Est par le lot 43 et à l'Ouest par le lot 47.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25810 déposée le 21 - 07 - 2005, Mr KROUKOU Kossi Dakokpa, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 53ca, situé à Lomé sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par Agbolosu Kossivi, au Sud et à l'Est par Ahiatropa et à l'Ouest par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25827 déposée le 28 - 07 - 2005, Mr LOTSU Kossivi Klém-Kpo, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 63ca, situé à Lomé Afiao Soviébé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 1364, au Sud par une rue non dénommé, à l'Est par une rue non dénommé, à l'Ouest par le lot 1362.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25828 déposée le 28 - 07 - 2005, Mr AMENUVOR Koblavi Déku, profession d'Evêque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Adrou et à l'Est par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25836 déposée le 29 - 07 - 2005, Mr KPATCHA Akowobou, profession d'Ingénieur des T.P, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 59ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe connu sous le nom de Togo woo et borné au Nord par les lots 76 et 77, au Sud par les lots 83 et 85, à l'Est par les lots 80 et 82 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25844 déposée le 02 - 08 - 2005, Mr WOTOGNON B. Logossou, profession de Géomètre Topographe, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Djifa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 16a 35ca situé à Adétikopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord par Akumah Afantutsè, au Sud par Hollo Kémé et Edoth, à l'Est par la collectivité Assimadi et à l'Ouest par KPATSRA Koffi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AKUMAH Afantutsè Ekuvo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25845 déposée le 02 - 08 - 2005, Mme PANA Tomcouani Jeanine, profession d'Educatrice d'enfants, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 52 ca, situé à Kpalimé-Kpéta, préfecture de Kloto et borné au Nord et au Sud par deux rues non dénommées, à l'Est par les lots 12 et 13 et à l'Ouest par les lots 7 et 9.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25848 déposée le 04 - 08 - 2005, Mr MISSITE Koumouroukoumé Kokou, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 95ca, situé à Lomé Agoègnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de lotissement Gendarmerie et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par trois rues non dénommées et à l'Est par le lot 229.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25849 déposée le 04 - 08 - 2005, Mr AMAGLI Kangni Nola, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 21ca, situé à Lomé Baguida plantation, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agodéké et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Wayi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25850 déposée le 08 - 08 - 2005, Mr AKPELI Mossoumbou profession d'Officier de Gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 34 ca, situé à Lomé Togblé-Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Agouklé et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25851 déposée le 09- 08- 2005, Mme TAKASSI Bafolima née BABALIMA, profession d'Economiste Gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 95ca situé à Lomé Agoègnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord et à l'Ouest par deux rues non dénommées, au Sud par le lot 512 et à l'Est par le lot 514.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme BABALIMA Bakénéma épouse BELO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25852 déposée le 09 - 08 - 2005, Mme GNAKADE Essossimna, profession d'Agent de Banque demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 48ca, situé à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété N'dja Saliou, au Sud par la propriété Agbezou, à l'Est par la propriété Katanga et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25853 déposée le 09 - 08 - 2005, Mr ALOGBLETO Komlan Mawuto, profession d'Inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 à 98ca, situé à Lomé Afloa, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji-Totsivi et borné au Nord et à l'Est par deux rues non dénommées, au Sud par le lot 510 et à l'Ouest par les lots 505 et 508.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25854 posée 08 - 08 - 2005, Mr BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 07a 43ca, situé à Badou, préfecture de Wawa, connu sous le nom d'Oudjè-Imoussa et borné au Nord et à l'Ouest par les collectivités Messeko Messan et Agbezougue, au Sud par la collectivité Nayovi et à l'Est par la route Oudjè-Imoussa Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25855 déposée le 08 - 08 - 2005, Mr BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à Sanguéra, préfecture Golfe, connu sous le nom Bokpoko et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Biam, au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25856 déposée le 09- 08- 2005 Mme LASSEY Labilé profession d'Institutrice à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 63ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoé et borné au Nord par les lots N° 7 et 8, au Sud par une rue de 24m, à l'Est par le lot n° 11 et à l'Ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25857 déposée le 09-08-2005, Mlle ADORGLOH Akoko, profession de Secrétaire d'Administration, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 48ca, situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoé et borné au Nord par le lot n° 8, au Sud par une rue de 24, à l'Est par une rue de 24m et à l'Ouest par le lot n° 10.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25858 déposée le 09-08-2005 Mr DOSSEY Kokougan, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 44ca situé à Tsévié-Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m, à l'Est par la collectivité GASSOU et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25859 déposée le 10-08-2005, Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 26ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Cofac et borné au Nord par la propriété Kezié WALLA, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la propriété Mme GNASSINGBE et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25860 déposée le 10-08-2005 Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 63ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpélouwai et borné au Nord par le lot n° 230, au Sud par le lot n° 235, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot n° 232m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25861 déposée le 10-08-2005, Mr BELENGAI Moumouni profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 19ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LEBIGAZA et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25862 déposée le 10-08-2005 Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 26ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 143, à l'Est par le lot n° 142 et à l'Ouest par le lot n° 141a.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25863 déposée le 10-08-2005, Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 50ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpekpenj-vew et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par PATCHABEZI, à l'Est par une route de 16m et à l'Ouest par la propriété EKPOHOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25864 déposée le 10 - 08 - 2005 Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 44ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpelouwai et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par les lots n° 150a et 151a et à l'Ouest par les lots n° 144, 143, 142.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25865 déposée le 10 - 08 - 2005, Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 93ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ABOUZA, au Sud par une route de 20m et à l'Est par la collectivité TCHAMIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25866 déposée le 10 - 08 - 2005, Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32a 94ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpélouwai et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par une route de 14m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par les lots n° 204C et 211C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25867 déposée le 10- 08- 2005 M. BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 55ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par les lots n° 336 et 338, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 341 et à l'Ouest par le lot n° 335.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25868 déposée le 10 - 08 - 2005, Mr BELENGAI Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 43ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 889a, à l'Est par le lot n° 888b et 890 et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25869 déposée le 11 - 08 - 2005, Mr BATABA Essodina, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 96ca, situé Agoègnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom Anomé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAGBA Dossah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25870 déposée le 11 - 08 - 2005, Mr de SOUZA Kwami Galley, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 02ca, situé à Agoègnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom Gbonvé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VIZA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25871 déposée le 11 - 08 - 2005, Mme BAWA Aline Abiratou, profession de Cadre de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 73a 85ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lebe Abolavé et borné au Nord par la route Djagblé- Abolavé, au Sud et à l'Est par des rues 16m et à l'Ouest par la propriété SEBABA Kouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25873 déposée le 11 - 08 - 2005, Mr KPETEMEY Komlanvie Ametowoyonah, profession d'Employé à Texaco, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 01ca situé Lomé -Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoé-Agblégan et borné au Nord et l'Est par la collectivité SEKOU GBETESSI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 30m et 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25874 déposée le 11 - 08 - 2005, Mme SEKPONA Afi Séfeyna née MODJINU, profession d'Employée à Texaco demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par la route Adidogomé-Ségbé, au Sud par la collectivité AGBONGO Korto, à l'Est par le lot n° 2 et à l'Ouest par le n° 35.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25876 déposée le 16 - 08 - 2005, Mr SOKLOU Kokou, profession d'Informaticien, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance

totale de 76a 92ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagnrako et borné au Nord par les propriétés AZIANTODZI et AZIANSI Sowonoudé, au Sud et à l'Est par la propriété ADRAKEY et à l'Ouest par la propriété DOAGBODZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25877 déposée le 17 - 08 - 2005, Mr BARBEN Koffi Eric et Mme AMEGASHIE Aku B. épouse BARBEN, profession de Directeur de Société ; Commerçante, demeurant à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 05ca, situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Pampa et borné au Nord par le lot 760, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 761 et à l'Ouest par le lot 757.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25878 déposée le 18 - 08 - 2005, Me ADJA Morou, profession de Notaire, demeurant à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 9a 12ca, situé à Kara préfecture de la Kozah connu sous le nom de AGNARAM et borné au Nord par la propriété NIMON-TOKI, au Sud par les propriétés AMANA et KATANGA, à l'Est par la propriété TCHODIE et à l'Ouest par un passage de 10m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ADOM Bidénewè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25879 déposée le 18 - 08 - 2005, Me ADJA Morou, profession de Notaire, demeurant à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées, au Sud par le lot 1034 et à l'Ouest par le lot N° 1032b.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ADOM Bidénewè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25880 déposée le 12 - 08 - 2005, Mr MILA Badjakin, profession de Militaire, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 23ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Tantigou et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot 689, à l'Est par le lot 679 et à l'Ouest par les lots 675 et 676.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25881 déposée le 18 - 08 - 2005, Mr BAYOR Taïrou, profession de Laborantin d'Etat, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 09ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les propriétés KONYO Béatrice et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25883 déposée le 18 - 08 - 2005, Mme DINIKPIROU Afoua, profession de Secrétaire, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 11a 88ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une réserve administrative, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété AZIABLE Sofanchi et à l'Ouest par un passage de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25884 déposée le 22 - 08 - 2005, Mr AKATO Koffi, profession de Pasteur, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 12a 60ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par la propriété KPETIGO Kodjo, au Sud par une ligne de Haute Tension, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest KPETIGO Mikouvo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25885 déposée le 22 - 08 - 2005, Mr AKATO Koffi, profession de Pasteur, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 2a 68ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomégan et borné au Nord par Mr DZIKOUNOU Togbi, au Sud-Ouest par une rue de 14m, et à l'Est par Mr DZIKUNU Koenyehian.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25886 déposée le 22 - 08 - 05, Mr KOUNTOUTI Lamboni, profession de Commerçant, demeurant à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 13a 60ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Natébagou et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud par la propriété DJOARE Assibi. à l'Est par les propriétés LAMBONI Wardja et NANWADJA et à l'Ouest par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25887 déposée le 22 - 08 - 2005, Mr AMEGNIHE Kodjo, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 31ha 37a 27ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lilikopé et borné au Nord par SEMEHO Kodjovi, au Sud par ANTHONY Meto, à l'Est par les propriétés ANTHONY Komlan AZIWO Apékou et à l'Ouest par SEMEHO Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25888 déposée le 22 - 08 - 2005, Mr FOLY Akpéyédzé Folivi, profession d'Assistant Technique, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 9a 91ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koutigblé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25889 déposée le 22 - 08 - 05, Mr FOLY Akpéyédzé Folivi, profession d'Assistant Technique, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koutigblé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETOU Kayi et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25890 déposée le 22 - 08 - 2005, Mr ZAKARI Abdel Azziz Traoré, profession d'Enseignant, demeurant au Gabon de passage à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par la route Adétikopé-Tsévié, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25891 déposée le 22 - 08 - 2005, Mr ADAYA-KOKOU Amenouglo, profession de Gendarme en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aného-Gbodjomé-Koutigblé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koutigblé et borné au Nord par la propriété FOLY Akpéyédzé Folivi et la collectivité ETOU, au Sud une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ETOU Kayi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ADAYA-KOKOU Afiwa Soli et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25892 déposée le 23 - 08 - 2005, Mme AMOUZOU Apla épouse BEDZRO, profession de Professeur à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 78ca, situé à Lomé-N°Kafu-Wuiti, préfecture du Golfe, connu sous le nom de N°Kafu-Wuiti et borné au Nord par les propriétés SAGBO et KOUMI Komi, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le boulevard du Zio de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25893 déposée le 24 - 08 - 2005, Mr GOUDJINOU Kouassivi Mawuli, profession de Parapsychologue, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 04ca, situé à Lomé-Adakpamé-Abokopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 1781A à l'Est par les lots n° 1779 et 1780.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25895 déposée le 24 - 08 - 2005, Mr KAMBIA Essobéhéyi, profession d'Ancien Ministre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 98ca, situé à Lomé-Agoenyivé Zone Nord-Est E.M. des FAT, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé et borné au Nord par le lot n°351, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par une rue non dénommée de 50m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25897 déposée le 24 - 08 - 2005, Mme ETSE Yawavi Itso épouse KUAWU, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé-Aflao-Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par un lot non identifié, à l'Est par le lot n° 253 bis et à l'Ouest par la propriété AKOUMANI et un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25898 déposée le 24 - 08 - 2005, Mme ETSE Adjovi, profession de Comptable, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé-Aflao-Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud par un lot non identifié, à l'Est par le lot n° 255 et à l'Ouest par le lot n° 253.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25900 déposée le 24 - 08 - 2005, Mr AGBABLI Koffi Kotoka, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 24a 21ca, situé à Lomé-Agoenyivé-Adjougba, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DJOKPE et à l'Ouest par la collectivité TOKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25901 déposée le 25 - 08 - 2005, Mme TRENOU Suzane, profession de Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Hedzranawé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 80ca, situé à Lomé-Hedzranawé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hedzranawé et borné au Nord par le lot n° 2395, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est les lots n° 2401 et 2402 et à l'Ouest par le lot n° 2399.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25902 déposée le 25 - 08 - 2005, Mlle AMELETE Alawan, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 07ca, situé à Lomé-Vakpossito-Téléssou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par la route Agoenyivé-Vakpossito, au Sud et à l'Est par la propriété par la propriété AGBODEKA Kossi Toha et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25903 déposée le 25 - 08 - 2005, Mr AWADE Basbana, profession de Technicien Industrie, demeurant et domicilié à Lomé-Agoenyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 42ca, situé à Lomé-Agoenyivé zone Camp F.I.R, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Camp F.I.R et borné au Nord par les lots n° 648 et 640, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 653 et à l'Ouest par le lot n° 647.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25904 déposée le 25 - 08 - 2005, Mme DOLOU Adjoa, profession d'Agent des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé-Hedzranawé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 07ca, situé à Lomé-Agoenyivé-Fiové, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par le lot n° 400, au Sud par le lot n° 4004, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le lot n° 402.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25905 déposée le 29 - 08 - 2005, Mr AMDJA Maféïdja, profession de Cuisinier, demeurant à Lomé et domicilié à Nyekonakpoè. Majeur non interdit jouissant

de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 03a 84ca, situé à Tsévié-Lilikopé-Woukpé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Lilikopé et borné au Nord par la collectivité AGBOBLI, au Sud par la propriété AWALE Kossi, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KPEGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25906 déposée le 26-08-2005, Mme DAKITSE-BENISSAN Koko Ami Amawoanuna, profession de Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè Pa de Souza. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Aneho-Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité BROOHM, à l'Est et au Sud par des rues non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25907 déposée le 26-08-2005, Mr GBEDJANGNI Koami Désiré, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 60ca, situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Wégo et borné au Nord par la propriété GAGLO, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADZRAKOU Sossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25909 déposée le 29-08-2005, Mr SAKPONOU Komla, profession d'Imprimeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Lomé-Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété ATIDEKOU Komlanvi et à l'Ouest par un passage de 6m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25910 déposée le 29-08-2005, Mr SAKPONOU Komla, profession d'Imprimeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 66ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par la propriété de la collectivité AWOESSAN, au Sud par rue de 24m, à l'Est par un passage de 5m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AWOESSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25913 déposée le 30-08-2005, Mr TOUDJANI Ibraïma, profession de Soudeur, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 36ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété BOYODI, à l'Est par la propriété AKATA et à l'Ouest par une rue non dénommé de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25914 déposée le 30-08-2005, Mr KAO Pitassa, profession de Comptable, demeurant à Tokoin Doumassessé et domicilié à Lomé-TOGO. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 71ca, situé à Kara Sud, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par la propriété POTCHO, au Sud par la propriété AYASSOR, à l'Est par les propriétés BINIZI et ASSANGO et à l'Ouest par la route nationale n° 1 de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25915 déposée le 31 - 08 - 2005, Mr IHOU Yaovi Attigbé, profession de DG de l'UTB, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Témédja, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Otoka et borné au Nord par un passage de 10m, au Sud par la propriété DOWOUSSOU, et à l'Ouest par la propriété FIADOGBO Yawa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25916 déposée le 31 - 08 - 2005, Mr HOMAWOO Koffi-Kpè Agbadi, profession de Directeur de Société en retraite, demeurant et domicilié à Paris (France). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 41ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 1207, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 1200 bis et à l'Ouest par le lot n° 1199

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25917 déposée le 31 - 08 - 2005, Mr HOMAWOO Koffi-Kpè Agbadi, profession de Directeur de Société en retraite, demeurant et domicilié à Paris (France). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 90ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 1751, au Sud par une ruelle de 6m, à l'Est une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la route de DJAGBLE de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25918 déposée le 31 - 08 - 2005, Mr IHOU Yaovi Attigbé, profession de DG de l'UTB, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90a 36ca, situé à Témédja, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Kplafoutali et borné au Nord par la collectivité de SODENOU, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par un passage de 10m et à l'Ouest par la la collectivité ASSIAMOA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25919 déposée le 31 - 08 - 2005, Mr IHOU Yaovi Attigbé, profession de DG de l'UTB, demeurant à Lomé Djidjolé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 38ca, situé à Témédja, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Otoka et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité ASSIAMOA et, à l'Est par un passage de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25924 déposée le 01 - 09 - 2005, Mr HOMAWOO Kokou Charles, profession Enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Soviépé et borné au Nord par le lot n° 125 bis A, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 126 et à l'Ouest par le TF n° 24856.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Me DOE Komla Kumatsè Fidélius et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25925 déposée le 01 - 09 - 2005, Mr HOMAWOO Kokou Charles, profession d'Enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 33a 83ca, situé à Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Pompito et borné au Nord par la collectivité PARKOO, au Sud par la propriété MOTCHOVI Lucien, à l'Est par la collectivité PARKOO et à l'Ouest par la Collectivité PARKOO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Me DOE Komla Kumatsè Fidélius et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25926 déposée le 01 - 09 - 2005, Mlle AGBOBLI Ahoefa Akuvi, profession d'Etudiante, demeurant à Lomé-Aflao-Soviépé et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 40ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Amadahomé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Propriété AJAVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25927 déposée le 01 - 09 - 2005, Mr BOKO Akila Esso, profession de Juriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 77ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiegou Rives du Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la route d'Attiegou de 35m, et à l'Ouest par une voie de 35m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25928 déposée le 01 - 09 - 2005, Mlle AGBOBLI Ahoefa Akuvi, profession d'Etudiante, demeurant à Lomé-Aflao-Soviépé et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 43ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Amadahomé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Propriété ADJAVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25929 déposée le 01 - 09 - 2005, Mr FAOUBO Dzinyefa Anani, profession de Comptable, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Adidogomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJAVON, au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25935 déposée le 02 - 09 - 2005, Mrs DJOKA Apéléte et DJOKA Amevi, profession de Commerçant et Menuisier, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 29a 19ca, situé à Aného-Agovoudou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agovoudou et borné au Nord par DJOKA Nyinevi, au Sud par la propriété FESSOU Kpavouvou, à l'Est par les propriétés AWOUGNON Komi et KOMLAN Koffi Orélio Adéchion et à l'Ouest par la propriété SESSENOU Jean Marie.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25938 déposée le 05 - 09 - 2005, Mr LAWSON DEKPLOKOU Boévi, profession de Chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 10ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Bè Adakpamé et borné au Nord par le TF n° 13906, au Sud par une rue de 14m, et à l'Est par le lot n° 1023 et à l'Ouest par le TF n° 13906

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière  
P. O Dotsé Kodjo NYAKU